



## Commune de ROUFFIAC

### SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 15*

*Présents : 13*

*Votants : 13*

L'an deux-mille-vingt et un, le neuf septembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie.

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ALPIN Marie-Laure, ESTEVENY Clarion, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LHEROT Pierre-Jean et TRÉBOSC Michel,

Excusés : MM. LEMONNIER Alain, LEVEAUX Stéphane,

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 03/09/2021

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **Ordre du jour :**

- 1 - Rentrée scolaire 2021-2022
- 2 - Tarif pour dépassement des horaires de garderie
- 3 - Délibération aménagement du parking de la salle des fêtes
- 4 - Travaux voirie
- 5 - Journée citoyenne
- 6 - Préparation de la cérémonie du 11 novembre
- 7 - Questions diverses

#### **1 – Rentrée scolaire 2021-2022**

Monsieur le maire annonce à l'assemblée que la rentrée scolaire s'est bien passée et confirme que le poste susceptible d'être supprimé dû aux faibles effectifs (44 enfants) de cette rentrée scolaire n'est pas menacé. L'école de Rouffiac conserve donc ses 3 postes d'enseignantes pour cette année scolaire.

Pour la rentrée de septembre 2022, si l'effectif n'augmente pas la crainte de perdre un poste existe. L'effectif est donc inquiétant et Mr le maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir :

- sur un éventuel regroupement pédagogique
- sur le fait d'avoir une école à 2 classes uniquement
- ou ce qui est souhaitable, de trouver des enfants pour pérenniser le troisième poste.

Mr le maire précise que ces réflexions seront menées en commun avec les élus de parents d'élèves et les parents.

Concernant le personnel de l'école, Christine GUIBAUD qui habite à Aussac a été recrutée en tant que cantinière et agent polyvalent d'entretien pour une durée d'un an à raison de 20 heures par semaine.

La directrice de la Sté ANSAMBLE (fournisseur des repas de la cantine) est venue faire le point et un rappel sur le protocole sanitaire à adopter et sur la méthode pour réchauffer les repas. A ce sujet, la commune a acquis un nouveau réfrigérateur pour les plats inox de la cantine. Depuis la rentrée les repas sont livrés dans des récipients inox à la place des barquettes en plastique.

Le petit portillon de l'école a été mis en place. L'interphone sera rapidement installé.

## **2 – Tarif repas et garderie**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la société « Ansamble Midi Gastronomie », notre fournisseur de repas n'augmentera pas ses prix pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif des repas cantine de 3.23 euros ni le tarif de la garderie périscolaire de 1.20 euros à la journée.

Pour tout dépassement d'horaire de garderie, au-delà de 18h30, la famille sera facturée de 10 euros.

## **3 – Délibération portant sur l'aménagement du parking de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes rencontrés pour le stationnement lors des manifestations à la salle des fêtes.

Une partie de la place réalisée dans les années 2000 en matériau stabilisé compacté, donc imperméable, est aujourd'hui à refaire.

Après réflexion, le conseil municipal souhaite augmenter et sécuriser les places de stationnement. Il souhaite également développer les espaces verts et proposer des matériaux perméables, permettant de réduire de désengorger des réseaux d'eaux pluviales par temps de pluie et de ralentir l'arrivée des flux d'eau dans le réseau.

Le projet s'inscrit dans la continuité de l'aménagement urbain du centre bourg qui a débuté en 2018, tout en répondant aux objectifs du SDAGE Adour Garonne. La commune de Rouffiac et la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont en effet confrontées à des problématiques d'évacuation des eaux de ruissellement de voirie, de trottoirs et de places rendus systématiquement imperméables ces dernières années.

Il s'agit dans le cadre d'un aménagement urbain d'augmenter la surface végétalisée et d'augmenter la surface d'infiltration du sol.

Il s'agit aussi de déployer une alternative à un espace complètement minéralisé et imperméable et de pouvoir ensuite déployer ce modèle dans le cadre d'aménagements neufs ou de réaménagements sur le territoire communal.

Le projet comprendra 130 m<sup>2</sup> de pavé drainants et 150 m<sup>2</sup> d'espaces verts pris en compte en termes de désimperméabilisation directe des sols.

Les partenaires financiers sollicités pour ce projet sont :

L'Etat au titre de la DETR

Le Département du Tarn au titre du Fond de Développement territorial

L'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024 au titre de la réduction des pollutions domestiques et pluviales et du deuxième appel à projet « désimperméabilisation des sols.

Dans le cadre d'un plan de relance, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne octroie une enveloppe exceptionnelle pour ce second appel à projet désimperméabilisation des sols dont les études et les travaux seraient cofinancés à hauteur de 70 %.

Seront associés comme partenaires techniques :

Les Services concernés de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (Maitrise d'Ouvrage Etudes Programmation de Travaux et Hydraulique Assainissement)

Le Syndicat Mixte de Bassin Versant Tarn Aval (SMBVTAv).

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal :

D'approuver la proposition technique dont le montant s'élève à 49 687,48 euros HT dont 25 882,24 euros HT liés à la désimperméabilisation ;

D'autoriser Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;

D'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES			FINANCEMENTS	
	En € HT	En € TTC	Financier	Somme sollicitée
Ensemble des travaux de la Place Salle des fêtes	49 687,48	59 624,98	Etat (DETR)- 13,5 % Département du Tarn (FDT) – 30%	6 726,18 14 906,24
<u>dont</u> partie relative à la désimperméabilisation	25 882,24	31 058,69	Agence de l'eau Adour Garonne (70%)	18 117,56
			Fonds Propres + FCTVA	19 875,00
<b>TOTAL</b>		59 624,98		59 624,98

De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de 30 % du montant HT des travaux HT soit 14 906,24 euros ;

De solliciter une subvention auprès de l'Etat sous forme de DETR de 13,5 % du montant HT des travaux soit 6 726,18 euros ;

De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projets « Désimperméabilisation des sols » de 70 % du montant HT des travaux liés à la désimperméabilisation, soit 18 117.56 euros.

Soit au total 80% du montant global HT des travaux.

#### **4 – Travaux voirie**

Le service voirie de la communauté d'agglomération de l'Albigeois réalise sur différentes routes de la commune des travaux de point à temps. (route de la gauzide, chemin de la Bousquié, route d'Albi.....)

*Le « point-à-temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule. Lors d'une réparation de chaussée au « point-à-temps », l'ouvrier répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en redonnant de l'étanchéité. Les réparations ne sont effectuées que sur des surfaces ponctuelles. Le rejet de gravillons en excédent est alors inévitable. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée.*

L'ensemble du Conseil constate le danger des gravillons.

Il sera demandé à l'avenir qu'un balayage soit réalisé après une intervention de ce type.

#### **5 – Journée citoyenne**

La journée citoyenne aura bien lieu le 6 novembre 2021 de 13h à 18h suivi d'un repas.

A ce jour, il n'y a pas de contre-indications empêchant cette journée.

En fonction de l'évolution des restrictions sanitaires, le Pass sanitaire (ou Test PCR) sera demandé.

Une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres à tous les habitants de Rouffiac. L'information sera également relayée par mail ainsi que sur le site de la commune.

#### **6 – Cérémonie du 11 novembre**

La population sera invitée à la cérémonie nationale du 11 novembre à 10 h 45 place de l'école. Un apéritif clôturera cette célébration.

#### **7 – Questions diverses**

Christine LUGAN souhaiterait mettre en place une formation aux 1ers secours et aux gestes d'urgence et s'interroge sur sa faisabilité (coût, nombre de participants...)

Marie-Laure ALPIN informe l'assemblée que le Club de gym de Lamilllarié a été accueilli au sein du Club de Rouffiac.

Monsieur le maire et l'ensemble du Conseil souhaitent que Yohan NAROSNY suive une formation afin d'appréhender au mieux les risques liés au travail en hauteur et d'acquiescer son habilitation.

**Fin de séance : 23h45**